



## Convocation n°3 manqué, je me suis prise d'angoisse, devant la juge des enfants

Par **Mme P.S.**, le **09/04/2019** à **03:12**

Bonjour, cela a commencé par la force d'un porteur de ragots. Une personne qui attendait à ma vie de plusieurs facon m'a lui créer des problème a la PMI qui après suivi donnais des infos personnelle a cette source même la date de naissance de mon nouveau né à ce moment là, il y a 2ans et demi. Je n'ai plus voulu accepter ces rencontres surtout qu'il n'y a pas lieu d'être. Alors la chose à été transmise au tribunal. Rien n'est prouvé mais je reçoit un enquêteur, encore 6mois et parce-que je suis seule à la convocation n°2 elle demande à ça que j'ai une sorte de tif. Je ne suis pas d'accord mais je me laisse faire encore un peu pour rassurer et finaliser pour clore, l'éducateur donc m'a dit qu'il n'y aura aucun problème étant donné ce qu'il constaté chez moi et maintenant ils veulent quand même me suivre encore pour recevoir les bulletin de note et carnet d'absence de mon aîné qui ne rentre en âge de primaire et 6ans seulement en septembre, donc encore 6mois pendantpmes vacances d'été etc voyez le topo mais je veux lui faire l'école a la maison et je suis une mère qui gère tout pour ses enfants mes enfants qui sont en pleine forme que se soit au poids ou au sourire et comportement tout est clair. La convocation n°3 était ce matin et malgres que je m'y suis préparer niveau texte de lois niveau harcèlement et aussi que j'ai une religion qui le porte sur des principes, je suis majeure en totale capacité de mes moyens, autonome surtout j'ai pleine souveraineté pour mes enfants. Problème je n'ai pas pû me rendre à cet entretien j'ai été prise de nausées et de manqué d'air j'ai du vomir et le temps passé je n'ai même pas téléphoner encore pour m'excuser de mon absence et j'aurais besoin de connaître mes alternatives.

Est-ce que j'ai le droit de faire appel ou d'obtenir une nouvelle date pour l'entretien avec le juge pour enfants Céline Cqutzak au tribunal de Sarreguemines ?

Mon aîné commence à subir de cette situation et je veux pouvoir arrêter cela et les protégées de tout ces étrangers surtout que j'aimerais, nous ne sommes pas des cobayes juste des gens qui veulent faire bien et simples. C'est dure j'ai peur avec ce rdv manqué.

Merci.

Cordialement Mme P. S

Par **Mme P.S.**, le **09/04/2019** à **03:41**

Je précise que après l'audience n°2 il a été conclu que je suis une mère poule et que mon aîné m'écoute bien et ils ont osé écrire pour ordonné non forcé ça m'avait séparation de mère et enfants et me faire parler de ma vie privé, école qui 'est obligatoire en publique c'est enseignement qui se doit et séparation de la mère et ses enfants parce-que je suis une maman qui se préoccupe de l'avenir de mes enfants et les couvertures trop à leur âge ? Cela m'avait rendu nauséuse et en colère de cette justice. Et il était trop tard pour faire appel je n'avais pas eu le rapport à temps ni pas du tout à la maison. C'est usant, Depuis que je suivi Rémy et Cécile, n°1 youtube, m'ont aidé rassuré mais je reste indigné. Je vais au tribunal pour ça et avec mes enfants on aura tout vu. A moin que ça se calme mais même les fonctionnaires enquêteurs ne connaisse pas les lois de la déclaration universelle des droits de l'homme niveau éducation, le droit des parents, à la fin c'est à se demander s'ils veulent pas juste nos enfants.

- Je ne peux laisser agir.

Et surtout que faire pour palier cette absence ? Avoir une autre audience ?

Et pourrais-je quand-même faire appel si l'avis est en ma défaveur et dans ce cas je dis quoi dommage et etcetera ?

Par **jodelariege**, le **09/04/2019** à **12:44**

bonjour ;

vous devez etre sous assistance éducative non, ? craignez vous un placement en foyer ou famille d'accueil pour vos enfants?

vous pouvez toujours faire appel à un avocat pour vérifier que vos droits sont bien respectés mais il ne pourra pas intervenir si les conditions de vie de vos enfants présentent un danger ,quelqu'il soit.....